



Conseil économique et social

Distr. limitée
7 septembre 2006
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-sixième session

14 août-8 septembre 2006

Point 8 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité

sur les travaux de sa quarante-sixième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Valery **Zhdanovich** (Bélarus)

Additif

Projet de cadre stratégique pour la période 2008-2009

[Point 3 b)]

Programme 26

Activités financées en commun

1. À sa 18^e séance, le 29 août 2006, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 26, Activités financées en commun, du projet de plan-programme biennal [A/61/6 (Prog. 26)].
2. Les représentants du Secrétaire général ont présenté le programme et répondu aux questions posées au cours de l'examen du programme par le Comité.

Discussion

3. Dans l'ensemble, le programme a été bien accueilli, personne ne contestant la valeur et l'importance des activités qui y étaient proposées.
4. En ce qui concerne le volet A, Commission de la fonction publique internationale, on a insisté sur l'importance de l'indépendance de la Commission. Des éclaircissements ont été demandés à propos de l'étude des moyens d'améliorer encore le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations, évoquée au paragraphe 26.2 a) du rapport. De même, on a demandé pourquoi les indicateurs de succès a), b), etc., étaient restés inchangés au lieu de mentionner une « augmentation ».



5. Sur le volet B, Corps commun d'inspection, les membres ont relevé avec satisfaction la mention, au paragraphe 26.5 c), de la coordination avec d'autres organes pour éviter les doubles emplois et valoriser les synergies.

6. Sur le volet C, Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), certains membres trouvaient que la formulation du cadre était vague. Des précisions ont été demandées sur les moyens d'améliorer le dialogue et la coopération entre le CCS et le Comité. Au sujet de l'orientation générale, il a été noté avec préoccupation que le Conseil était passé du souci de « renforcer les synergies » durant l'exercice 2006-2007 à celui de « réaliser une plus grande cohérence de l'action des organismes du système ». L'emploi de l'expression « sécurité humaine » a été contesté, vu que les États Membres n'étaient pas d'accord à son sujet. Il a aussi été souligné que le CCS devrait continuer à renforcer et suivre l'action menée à l'échelle du système pour combattre la pauvreté et la faim. À propos de la réalisation escomptée a), on s'est inquiété du fait que la volonté de « renforcer la collaboration et la coordination entre organisations membres pour la mise en œuvre des décisions des organes intergouvernementaux » durant l'exercice 2006-2007 avait fait place à celle de « renforcer la coopération entre les organisations membres ». La question a été posée de savoir si l'indicateur de succès a) pourrait servir à évaluer la réalisation escomptée correspondante.

Conclusions et recommandations

7. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver l'exposé du programme 26, Activités financées en commun, du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications suivantes :**

C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Orientation générale

Paragraphe 26.7

Supprimer la première phrase et insérer le texte suivant : « 26.7 Durant l'exercice 2008-2009, le CCS s'attachera à accélérer les progrès dans la voie de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, et notamment de ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les documents finals des grandes conférences des Nations Unies ainsi que les accords internationaux intervenus depuis 1992. À cette fin, le CCS assurera une plus grande cohérence de l'action des organismes du système. »

Dans la deuxième phrase, remplacer « mieux gérer les connaissances » par « assurer une meilleure gestion des connaissances ».

Supprimer la troisième phrase.

À la suite de ce qui était la quatrième phrase, ajouter une nouvelle phrase ainsi conçue : « Le CCS continuera à renforcer et contrôler l'efficacité de la coordination de l'action menée à l'échelle du système contre la faim et la pauvreté ».

Dans l'avant-dernière phrase, seule la version anglaise est à modifier, la correction demandée étant sans objet en français.

Dans la dernière phrase, supprimer le mot « dynamisme » et remplacer la première proposition par le texte suivant : « Le Conseil des chefs de secrétariat s'attachera à faire en sorte que les objectifs communs d'immédiateté de la réaction et d'obtention de résultats soient bien atteints dans l'application des directives et des mandats donnés par les États Membres », et supprimer le reste de la phrase, à partir de « et dans l'analyse... ».

Réalisations escomptées

Remanier le texte de la réalisation escomptée a) comme suit : « Renforcer la coopération entre organisations membres dans l'application des décisions des organes intergouvernementaux ».

Indicateurs de succès

Modifier la notation de l'indicateur a) et y ajouter un nouvel alinéa ii) ainsi conçu : « ii) Nombre des programmes et projets communs ou complémentaires à impact stratégique, réseaux interinstitutions à vocation spéciale, groupes de travail créés pour une durée limitée et autres initiatives et activités de facilitation visant à renforcer le suivi des décisions intergouvernementales à l'échelle du système ».
